

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 octobre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 5

Procurations : 5

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France
M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. DEBARGE Francis
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme HOUVENAGHEL Géraldine

Objet : Adhésion à la convention de gestion de services numériques communs avec Montpellier Méditerranée Métropole – Approbation - Autorisation de signature

Mme la Maire rappelle la délibération du 14 avril 2022 sur ce même sujet.
Montpellier Méditerranée Métropole et l'ensemble de ses communes membres et plusieurs Centres Communaux d'Action Sociale ont développé depuis de nombreuses années, des outils partagés afin de répondre conjointement aux défis et aux opportunités qu'offrent la numérisation, la dématérialisation et l'informatisation des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Ces évolutions technologiques impactent à la fois leurs fonctionnements internes, leurs échanges avec les tiers publics et privés, leurs relations avec les administrés.

L'ensemble des acteurs souhaite poursuivre cette coopération afin de disposer de services publics modernes et efficaces qui puissent offrir à leurs partenaires et à leurs administrés une réactivité et une sécurité informatique optimales.

Cette mission d'intérêt général partagée, permet de développer une identité numérique métropolitaine et communale respectueuse de l'ensemble des libertés individuelles, conforme au règlement général pour la protection des données désormais en vigueur au sein de l'ensemble des états membres de l'Union Européenne.

La liste des solutions partagées est décrite ci-dessous :

- administration électronique (e-administration) ; service proposé pour la commune
- services en ligne aux usagers ; service proposé pour la commune
- dématérialisation des procédures de marchés publics : service proposé pour la commune
- mise à disposition publique des données numériques « open data » ; service proposé pour la commune
- plateforme de participation citoyenne ;
- plateforme de TéléAlerte ;
- service permettant les échanges interprofessionnels entre les personnes sourdes, malentendantes et entendantes.

La convention pour la période 2025 à 2027, décrit dans le détail toutes les fonctionnalités proposées et les obligations réciproques des parties signataires.

La Métropole continuera à prendre en charge 50% du coût des prestations forfaitaires assurées pour les communes. Cette participation monte à 80% pour les CCAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de gestion de services numériques communs avec Montpellier Méditerranée Métropole (annexée à la présente délibération);
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention dédiée ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 21/10/2025

Et publication ou notification le 21/10/2025